



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	40
Membres excusés et représentés .....	8
Membres absent non représenté.....	1



LE MAIRE

SYLVAIN BERRIOS

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

### QUESTIONS ORALES

#### Groupe Saint-Maur Avenir

1. Quels sont les moyens mis en oeuvre pour assurer la sécurité et la tranquillité des piétons sur les trottoirs ?
2. Quel plan d'efficacité énergétique des bâtiments prévoyez-vous ?

#### 1. **Installation d'un conseiller municipal**

Installe Madame **Hélène FEO**, Conseillère municipale.

Unanimité

#### 2. **Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

Désigne Madame Carole DRAI, Secrétaire de séance.

Unanimité

Etaient présents :

M. Sylvain BERRIOS, Maire

Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER.

Maires-Adjoints

M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN-SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLEHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR.

Conseillers municipaux

Etaient absents représentés

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Gilles CHERIER qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Frank PATTI, M. Claude SOUSSY qui a donné pouvoir à M. Aurélien PREVOT, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Vincent PUIG qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à Mme Lydia DE LISE.

Etait absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS

Au cours de la séance :

M. Vincent PUIG entre au point 4.1, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE (qui a le pouvoir de Mme Nadia GRONDN), M. Fabrice CAPRANI (qui a le pouvoir de M. Téo FAURE), Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Deborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR quittent la séance au point n°5, Mme Achraf ATALLAH quitte la séance au point n° 6, Mme Achraf ATALLAH entre au point n° 7, Mme Peggy D'HAHIER quitte la séance au point n° 19, Mme Peggy D'HAHIER entre au point n° 21, M. Adrien CAILLEREZ quitte la séance au point n°21, M. Aurélien PREVOT quitte la séance au point n° 24, M. Aurélien PREVOT entre au point n° 26, M. Adrien CAILLEREZ entre au point n° 31.

3. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2022**

**Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 24 novembre 2022

Unanimité

**ADMINISTRATION GENERALE**

4. **Réélection des membres de la commission "Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique"**

**Décide** à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret

**Décide** à l'unanimité de reconduire les membres précédemment élus et de nommer Madame **Hélène FEO** en lieu et place de Madame Cécile BOUTON.

La Commission "Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique" est composée avec le Maire, président de droit, le président de la CAO, membre de droit, des élus ci-après-désignés :

Mme. Carole DRAI  
Mme. Laurence COULON  
M. Adrien CAILLEREZ  
Mme. Jacqueline VISCARDI  
M. Bruno BISMUTH  
M. Marc COHEN  
Mme. Florentine RAFFARD  
M. Pierre FERRERO  
M. Henri PETTENI  
Mme Céline VERCELLONI  
Mme Hélène FEO  
M. Matthieu FERNANDEZ  
M. Laurent DUBOIS

Unanimité

4.1. **Communication du rapport de la Mission d'information et d'évaluation relative à l'instruction des permis de construire**

**Prend acte** de la communication du rapport de la Mission d'information et d'évaluation relative à l'instruction des permis de construire

Dont acte

5. **Communication du rapport d'activité 2021 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)**

**Donne acte** de la communication du rapport d'activité du SIFUREP pour l'année 2021.

Dont acte

**FINANCES COMMUNALES**

6. **Décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2022**

**Approuve** la décision modificative n°2 de l'exercice 2022 du budget principal votée par chapitre en équilibre section par section, conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération.

<b>Sections</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 650 000,00	1 650 000,00
<b>Section d'investissement</b>	1 072 725,00	1 072 725,00
<b>Total de la décision modificative</b>	<b>2 722 725,00</b>	<b>2 722 725,00</b>

Unanimité

7. **Réalisation des dépenses d'investissement du budget principal avant l'adoption du budget primitif 2023.**

**Rapporte** la délibération n°5 du Conseil Municipal du 24 novembre 2022,

**Adopte** l'ouverture des crédits proposée au niveau du chapitre pour les dépenses d'investissement pour le budget principal,

**Autorise** Monsieur le Maire, à défaut l'Adjoint Délégué à engager, liquider, et mandater les dépenses 2023 dans la limite des crédits votés au niveau du chapitre conformément au CGCT, dans l'attente du vote du budget primitif 2023 du budget principal,

**Autorise** Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué, à liquider et mandater les recettes dues au titre de l'exercice 2023, dans l'attente du vote du budget primitif 2023 du budget principal.

Unanimité

8. **Attribution des subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2022)**

**Approuve** l'attribution, au titre de l'année 2022, de subventions affectées, aux associations ci-dessous :

- l'APEL Jeanne d'Arc pour d'un montant de 1 000€ pour l'aide aux frais de participation du club d'échecs de l'école aux championnats de France.
- L'Action Citoyenne Jeunesse et Mémoire pour un montant de 28 000€ pour l'organisation d'un voyage scolaire sur le site d'Auschwitz-Birkenau.

**Demande** à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à entête, carte d'adhérent, etc...) la mention « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés »,

**Dit** que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000€ devront signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds.

Unanimité (M. Loïc KERMAGORET ne prend pas part au vote)

## **FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

### **9. Rapport Social Unique 2021 (RSU) de la Collectivité**

**Prend acte** de la présentation du rapport social unique 2021 (RSU) de la collectivité ;

Unanimité

### **10. Convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) "Théâtre et Cinémas de Saint-Maur-des-Fossés"**

**Approuve** la convention de mise à disposition d'un agent territorial au bénéfice de l'E.P.I.C « Théâtre et cinémas de Saint-Maur ».

**Dit** que cette mise à disposition sera concrétisée par arrêté du Maire après accord de l'agent concerné.

**Dit** que les salaires et charges de l'agent mis à disposition auprès de l'E.P.I.C « Théâtre et cinémas de Saint-Maur » seront remboursés intégralement à la ville.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Unanimité

### **11. Modification du tableau des effectifs des emplois permanents**

**Approuve** l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 .

**Dit** que ces modifications seront intégrées au tableau des effectifs des emplois permanents présenté annuellement lors de l'adoption du budget primitif 2023.

**Dit** que les crédits correspondants à ces décisions sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Unanimité

### **12. Modalités d'utilisation des droits acquis au titre du compte personnel d'activité par les agents de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maur-des-Fossés**

**Approuve** les modalités d'utilisation des droits acquis au titre du compte personnel d'activité.

**Approuve** l'instauration d'un plafond de prise en charge des frais pédagogiques dans la limite de 2 250 euros, au prorata du nombre d'heures acquises et du coût de la formation.

**Décide** de ne pas prendre en charge les frais annexes (repas, hébergement, transport).

**Décide** d'inscrire les dépenses au budget.

**Décide** que cette délibération peut être complétée par d'autres dispositions selon les modalités de mise en œuvre décidées par la collectivité.

Unanimité

## **ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **13. Projet de ligne de bus "Est-TVM" à travers Saint-Maur: opposition de la Commune et contentieux en cours**

**Réaffirme** son opposition au prolongement du TVM à l'Est par le Vieux Saint-Maur, et au projet de ligne de bus à haut niveau de service « Est-TVM », déclaré d'utilité publique par arrêté interpréfectoral du 21 juillet 2014, et traversant Saint-Maur-des-Fossés du pont de Créteil au pont du Petit Parc ;

**Prend acte** de l'état d'avancement du recours contentieux exercé par la Commune de Saint-Maur-des-Fossés contre l'arrêté interpréfectoral du 08 juillet 2019 prorogeant la déclaration d'utilité publique du projet Est-TVM pour une durée de 5 ans ;

**Confirme** les arguments développés par la Commune à l'encontre du projet Est-TVM, principalement au regard de ses impacts circulatoires et sécuritaires négatifs dans les quartiers saint-mauriens traversés (en particulier le Vieux-Saint-Maur), mais également en raison de son absence d'utilité publique notamment depuis que le projet de métro souterrain Grand Paris Express a été mis en œuvre (avec une restructuration du réseau de bus prévue à horizon 2025 pour tenir compte de ce nouveau mode de transport) ;

**Soutient** le projet ALTIVAL, liaison structurante visant à faciliter la circulation des bus entre Chennevières et Noisy-le-Grand (via Champigny, Villiers, Bry) ;

**Demande** au Maire de poursuivre toutes les actions visant à obtenir satisfaction afin de garantir aux Saint-Mauriens une desserte en transports en commun adaptée aux enjeux et intégrée sur le plan urbain et environnemental.

Unanimité

## **ENSEIGNEMENT**

### **14. Enjeux et adaptations de la sectorisation scolaire**

**Décide** que la nouvelle sectorisation scolaire prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023

**Décide** que pour toutes nouvelles inscriptions scolaires, tous niveaux scolaires confondus, ces dernières se feront dans l'école du nouveau secteur

**Décide** que les élèves domiciliés aux adresses précitées, en cours de scolarisation dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville, pourront terminer leur cycle maternel ou élémentaire dans la même école, sauf si la famille demande expressément l'inscription scolaire dans le nouveau secteur

**Décide** que pour les familles qui réalisent une inscription en petite section ou en cours préparatoire, sans fratrie, cette dernière se fera dans l'école du nouveau secteur

**Décide** que pour les familles qui réalisent une inscription en petite section et une inscription en cours préparatoire pour une fratrie de 2 enfants, les inscriptions se feront dans l'école du nouveau secteur

**Décide** que pour les familles qui réalisent une inscription scolaire en petite section ou en cours préparatoire, avec fratrie, cette dernière se fera dans l'école de l'ancien secteur

**Décide** que pour les familles qui réalisent une inscription en petite section et une en cours préparatoire, avec fratrie (3 enfants minimum), ces dernières se feront dans l'école de l'ancien secteur

Unanimité

15. **Intégration des logements du Jardin des facultés "lots D et E" au secteur scolaire E.Cazaux/Michelet**

**APPROUVE** l'intégration des voies suivantes au secteur scolaire des établissements d'enseignements élémentaire Michelet et maternel Edouard Cazaux :

**Lot D**

Voies	Numéros
Avenue Pierre SEMARD	Côté pair avant le numéro 24
Cours Antoine CLUZEAU	
Passage Abbé Emile MOREL	

**Lot E**

Voies	Numéros
Avenue Pierre SEMARD	6 bis
Cours Pierre-Antoine CLUZEAU	2, 4, 6, 8, 8 bis, 10, 12, 14, 14 bis, 16, 18, 18 bis, 20, 22, 24, 26
Allée Charles BANDIN	1, 3

**DECIDE** que ces affectations au secteur scolaire Michelet/Edouard Cazaux prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour toutes les inscriptions.

Unanimité

**FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS**

16. **Convention d'objectifs et de financement relative au Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2022/2023 - Bonus associés entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne et la Ville.**

**Approuve** la convention d'objectifs et de financement N°2271-62966-1 relative au Contrat local d'accompagnement à la scolarité entre la Caisse d'allocations familiales du Val- de -Marne et la Ville, pour l'ensemble des structures d'accompagnement à la scolarité existantes et à venir pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2023.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Unanimité

17. **Attribution de Subvention aux Associations Sportives dans le cadre de la promotion du Sport (Coupons Sport)**

**Attribue**, au titre de l'année 2022, des subventions aux associations sportives pour un montant de 5 760 €, pour le financement des coupons sport, réparti comme suit.

Vie au Grand Air	5 100 €
Aïkido Tamura	3 coupons
Athlétisme	7 coupons
Football	38 coupons
Boxe	3 coupons
Boxe Anglaise	5 coupons
Danse	8 coupons
Escrime	3 coupons
Gymnastique	11 coupons
Rugby	4 coupons
Sports d'eau	1 coupon
Volley Ball	1 coupon

Taï Chi Chuan	1 coupon
<b>Stella</b>	<b>480 €</b>
Handball	8 coupons
<b>TCSM</b>	<b>180 €</b>
Tennis	3 coupons

**Demande** à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à entête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Unanimité

18. **Attribution d'une Subvention à la Stella Saint-Maur Handball pour l'organisation d'un Tournoi de Mini-Handball.**

**Attribue**, à l'association sportive « Stella Saint Maur Handball », au titre de l'année 2022, une subvention affectée d'un montant de 500,00 € afin d'aider à l'organisation d'un Tournoi de mini-handball.

**Demande** à cette association de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Unanimité

19. **Attribution de subventions relatives aux commissions Coup de Pouce et Bourse au Permis**

<p><b>Approuve</b> l'attribution de subventions pour un montant de 3 825,00 euros pour les projets figurant ci-après : <b>Clara MICHEL-MAZZOLENI</b> – Coup de Pouce</p> <p>Dans le cadre de ses études en Master de Recherche en Musicologie à l'université de la Sorbonne, souhaite partir étudier une année au Royaume-Uni.</p> <p>Souhaite bénéficier d'un stage de préparation dispensé par le British Council afin d'essayer d'obtenir le meilleur score au test « IELTS Academic » qui atteste d'un excellent niveau de langue dans un cadre académique.</p>	<b>825 €</b>
<p><b>ILIES BEZOMBES</b> – Coup de Pouce</p> <p>Lycéen en 2<sup>nd</sup> professionnelle métiers de la relation client.</p> <p>Demande de soutien dans le cadre de son projet scolaire et de sa volonté, à terme, d'intégrer les forces de l'ordre ou un métier en direction du service au public.</p>	<b>1000 €</b>
<p><b>TOM D'HAHIER</b> – Bourse au permis (<i>sur dossier</i>)</p> <p>Diplômé de l'Institut National du Cycle.</p> <p>Propose son aide technique pour l'entretien de la flotte des vélos municipaux.</p> <p>Durée : 60 h.</p>	<b>1000 €</b>
<p><b>Cécile GARREL</b> – Bourse au permis (<i>sur dossier</i>)</p> <p>Lycéenne – Titulaire du BAFA</p> <p>Propose son aide à la Ville de Saint-Maur pour encadrer des enfants lors d'évènements ou dans le cadre des accueils de loisirs.</p> <p>Durée : 60 h.</p>	<b>1000 €</b>

**Dit** que ces subventions seront imputées au chapitre 924/22/6574 – Sport et jeunesse – Jeunesse - Subventions du budget de la Ville.

Unanimité

## AFFAIRES CULTURELLES

### <sup>20</sup> **Renouvellement de la labellisation du Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés**

**Autorise** le Maire à faire une demande de renouvellement de classement du Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

## AFFAIRES SOCIALES

### <sup>21</sup> **Service d'Accueil Médical Initial (SAMI) : Convention de partenariat.**

**Approuve** la convention de partenariat à intervenir avec la ville de Joinville-le-Pont, l'association des SAMI du Val-de-Marne et l'association du service de garde des médecins généralistes de Saint-Maur Joinville, ayant pour objet de définir les conditions de la continuité de l'organisation dans les nouveaux locaux du Service d'Accueil Médical Initial (SAMI), sis 9, rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés (94100), aménagés par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, de la permanence de soins.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Unanimité

### <sup>22</sup> **Approbation du principe de renforcement de l'aide financière apportée par le Centre Communal d'Action Sociale aux abonnés Saint-Mauriens à la téléassistance VAL ECOUTE.**

**Approuve** le principe de renforcement de l'aide financière apportée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés aux abonnés Saint-Mauriens au dispositif du Département du Val-de-Marne de téléassistance « Val'Ecoute », passant de 2,00 € à 4,00 €, mensuel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Unanimité

## MARCHES PUBLICS

### <sup>23</sup> **Approbation du principe du recours à une délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de plein vent de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés**

**Approuve** le principe de l'exploitation des marchés d'approvisionnement de plein vent dans le cadre d'une délégation de service public,

**Approuve** le contenu des principales caractéristiques du contrat de délégation telles que décrites dans le rapport de présentation du mode de gestion,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de passation de la délégation de service public,

**Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Unanimité



24. **Approbation du principe du recours à une délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement couverts de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés**

**Approuve** le principe de l'exploitation des marchés d'approvisionnement couverts dans le cadre d'une délégation de service public,

**Approuve** le contenu des principales caractéristiques du contrat de délégation telles que décrites dans le rapport de présentation du mode de gestion,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de passation de la délégation de service public,

**Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Unanimité

25. **Appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition et la maintenance de logiciels et services associés**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la fourniture d'articles en papier à usage ménager et toutes les pièces liées à son exécution avec la **Société COMPAGNIE FRANCAISE INFORMATIQUE sise** Carré PLEYEL D CS40006 5/7 rue Pleyel 93283 SAINT DENIS Cedex.

**Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Unanimité

26. **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de mobilier divers Lots 1 à 3**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'entretien et la réparation de véhicules, engins et équipements et toutes les pièces liées à son exécution

Pour les lots 1 et 2 : La **société DIAGONALES** domiciliée Allée Lech Walesa, Bâtiment F14, Parc Courcerin, ZI Pariest, 77185 LOGNES ;

Pour le lot 3 : La **société BESSIERE** domiciliée 4 Chemin Beauchet 78490 MERE ;

**Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Unanimité

27. **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de pain frais, bio et de viennoiserie pour la restauration municipale lots 1 à 5**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la Fourniture de pain frais, bio et de viennoiserie pour la restauration municipale – Lots 1 à 5, et toutes les pièces liées à son exécution avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Société FLORENCE BOILEAU domiciliée 7 avenue du Bel-Air - 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- Lot 2 : Société FLORENCE BOILEAU domiciliée 7 avenue du Bel-Air - 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- Lot 3 : Société ALONSO domiciliée 23 avenue du Bac – 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- Lot 4 : Société FLORENCE BOILEAU domiciliée 7 avenue du Bel-Air - 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES.
- Lot 5 : Société ALONSO domiciliée 23 avenue du Bac – 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

**Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Unanimité

28. **Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif à l'entretien et la réparation de véhicules, engins et équipements lots 1 à 10**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'entretien et la réparation de véhicules, engins et équipements et toutes les pièces liées à son exécution

Pour les lots 1, 3, 4 et 5 avec la **société AUTOTECHNICA** domiciliée 171 rue Marcel Paul 94500 Champigny sur Marne ;

Pour les lots 6 et 7 avec la **Société Jardins Loisirs 77** domiciliée 18 rue Victor Baltard 77410 Claye Souilly ;

Pour le lot 8 avec la **Société EPLS** domiciliée 29 -31 avenue Eiffel 77220 Gretz-Armainvilliers;

Pour le lot 9 avec la **Société SSV Environnement** domiciliée 5 rue Robert Moinon 95190 Goussainville ;

Pour le lot 10 avec la **Société OMG France** domiciliée ZA Innovespace 333 av Marguerite Perey 77127 Lieusaint ;

**Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Unanimité

29. **Acte modificatif au marché de Fourniture de denrées alimentaires lot 1 Produits surgelés**

**Approuve** le projet d'acte modificatif n°2 au marché de Fourniture de petits matériels de restauration ayant pour objet de modifier temporairement les prix du BPU pour une durée allant jusqu'au 25 février 2023.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

30. **Actes modificatifs au marché de fourniture de denrées alimentaires 2019 lots 1 à 10**

**Approuve** les projets d'acte modificatif aux marchés de Fourniture de denrées alimentaires lots 1 à 10 ayant pour objet de prolonger la durée des marchés jusqu'au 25 février 2023.

**Autorise** Monsieur le Maire à les signer au nom de la commune.

Unanimité

31. **Acte modificatif n°2 relatif à l'appel d'offres ouvert de fourniture de denrées alimentaire Beurre - Oeuf - Fromage**

**Approuve** le projet d'acte modificatif n°2 au marché de Fourniture de denrées alimentaires Beurre – Oeuf – Fromage (bof) ayant pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 25 février 2023.

**Autorise** Monsieur le Maire à les signer au nom de la commune.

Unanimité

32. **Acte modificatif n°2 relatif à l'appel d'offres ouvert de fourniture de petits matériels de restauration**

**Approuve** le projet d'acte modificatif n°2 au marché de Fourniture et maintenance de matériel de restauration professionnelle ayant pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 25 février 2023.

**Autorise** Monsieur le Maire à les signer au nom de la commune.

Unanimité

33. **Acte modificatif n°1 relatif à l'appel d'offres ouvert de missions de maîtrise d'œuvre portant sur des études et suivis de travaux pour des aménagements de l'espace public**

**Approuve** le projet d'acte modificatif n°1 au marché de Missions de maitrise d'œuvre portant sur des études et suivis de travaux pour des aménagements de l'espace public avec le groupement constitué des sociétés SEPHIA et PRUVOST ayant pour objet d'augmenter le montant maximum du marché sur sa durée totale de 180.000 euros hors taxes pour le porter à 1.380.000 euros hors taxes.

Unanimité

### **COMMUNICATIONS**

34. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

35. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

La séance est levée à 21 H 55.

